MAIRIE DU BUGUE
1, place de l'Hôtel de Ville
24260 LE BUGUE
☎ : 05.53.02.75.80
✉ : mairie@lebugue.fr
💻 : **www.lebugue.fr**

La reprise des concessions en état d'abandon
Avis de constat d'abandon de concession

Le maire de la commune de Le Bugue informe les descendants ou successeurs auxquels une concession avait été délivrée dans le cimetière communal du « Pré Saint-Louis »,
Que, par application des articles L.2223 – 13 et suivants du code général des collectivités territoriales, il sera procédé dans ledit cimetière, le :

Jeudi 22 mai 2025, à 14 heures

à la constatation des concessions en l'état d'abandon et invite les familles ou ayants droits, en conséquence, à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Un grand nombre de ces tombes sont actuellement sans concession et /ou en état manifeste d'abandon. C'est la raison pour laquelle une procédure de reprise est donc envisagée afin de libérer des emplacements.
La liste est disponible en Mairie et/ou à la porte du cimetière

Fait à LE BUGUE, le 22 avril 2025

Le maire,

MAIRIE DE LE BUGUE 24 (Dordogne)

Serge LEONIDAS